

## Préambule

---

L'activité de la construction se porte très bien. L'année 2015 enregistre un record de chantiers visités et un record de grues installées sur notre territoire intercommunal.

Pour près d'un quart des visites de chantier effectuées, des infractions à la sécurité du public sont relevées, alors que pour plus d'un tiers d'entre elles, des situations dangereuses pour les travailleurs sont constatées.

C'est dans ce contexte que la SUVA a décidé de dénoncer pour la fin 2015 le contrat par lequel les compétences en matière de prévention des accidents professionnels nous sont déléguées.

La décision de la SUVA est regrettable pour les travailleurs et pour la perte d'efficacité dans nos interventions.

Notre volume de travail ne va pas changer pour autant, ni fondamentalement sa nature, d'ailleurs.

Nous sommes en effet tenus par le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac), dans le cadre de notre activité de protection du public, d'aviser la SUVA en cas de danger imminent menaçant les travailleurs ou de violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité. Il y est également précisé que nous devons auparavant inviter les intervenants en question à prendre les mesures utiles à faire cesser la menace. A partir de 2016, la suite de la procédure sera traitée par la SUVA, alors que nous garderons un œil attentif sur le suivi de la bonne application des mesures ordonnées.

---

Vous trouverez en pages	<b>2</b>	<b>notre</b>	<b>ACTIVITÉ (rappel)</b>
	<b>3</b>	<b>la</b>	<b>STATISTIQUE</b>
	<b>4 à 13</b>	<b>les</b>	<b>CHANTIERS VISITÉS</b>
	<b>14 à 16</b>	<b>les</b>	<b>COMMENTAIRES</b>

---

## Activité (rappel)

### Sécurité du public :

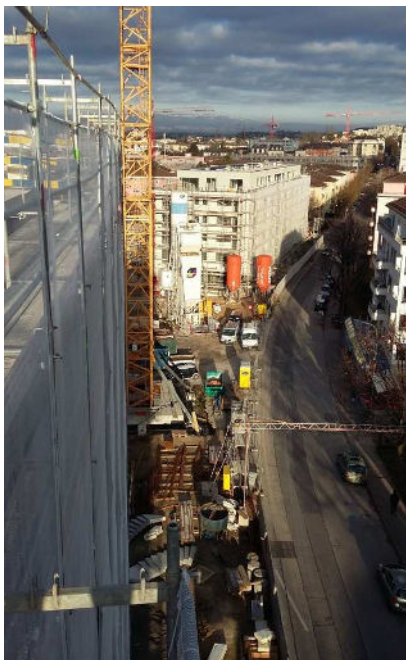
#### Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le **règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers** (Rpac). Son application incombe aux municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires.

Dans notre cas, les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

#### But et personnes concernées :

Le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens



des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exé-

cute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

#### Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la municipalité et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du montage de



grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.

#### Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue

ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (article 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

### Sécurité des travailleurs :

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité,



ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers et ils aviseront aussitôt la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent. Concernant notre région, par mandat de la SUVA, et pour la dernière année en 2015, notre organe avait la compétence d'ordonner directement les mesures qui s'imposent aux entreprises concernées.

## Statistique

		Chantiers							Visites / Contrôles			
		en cours au 01.01	en cours, nouveaux	visites, total	non débutés au 31.12	traités, total	terminés	en cours au 31.12	chantiers	monte-charges	grues	Total général
Bussigny	2015	18	36	54	22	76	25	29	103	-	7	110
	2014	15	37	52	33	85	34	18	101	-	2	103
Chavannes	2015	14	19	33	6	39	13	20	95	3	6	104
	2014	11	17	28	11	39	14	14	72	1	4	75
Crissier	2015	17	29	46	12	58	25	21	101	-	6	107
	2014	27	28	55	6	61	38	17	123	2	1	126
Ecublens	2015	20	36	56	15	71	30	26	119	2	7	128
	2014	30	33	63	15	78	43	20	103	2	3	108
Jouxens-Mézery	2015	9	16	25	6	31	16	9	44	-	6	50
	2014	4	12	16	10	26	7	9	50	-	2	52
Prilly	2015	26	27	53	23	76	30	23	88	1	4	93
	2014	27	33	60	15	75	34	26	105	-	2	107
Renens	2015	23	58	81	13	94	37	44	185	-	7	192
	2014	34	51	85	15	100	62	23	165	3	7	175
St-Sulpice	2015	38	44	82	23	105	40	42	229	-	14	243
	2014	39	38	77	17	94	39	38	215	-	17	232
Villars-Ste-Croix	2015	15	15	30	2	32	9	21	88	-	7	95
	2014	7	15	22	8	30	7	15	43	-	3	46
Total	2015	180	280	460	122	582	225	235	1052	6	64	1122
	2014	194	264	458	130	588	278	180	977	8	39	1024

## Chantiers visités

154 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitation et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2015.

306 chantiers de démolition, agrandissement, transformation ainsi que de construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée, en voici quelques-uns :

### Bussigny



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition de deux bâtiments agricoles en Jonchets.



Transformation d'un bâtiment au chemin de Gravenay.

Transformation d'un bâtiment d'habitation à la rue St-Germain.

Transformation d'un bâtiment à la rue de la Gare.

Construction d'une maison familiale au chemin du Cèdre (1 grue).

Construction d'un vestiaire pour le club de tennis au chemin de la Plannaz.

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Surélévation et agrandissement d'un bâtiment d'habitation à la rue de Lausanne (2 grues).



Transformation d'un bâtiment au chemin de Villars.

Construction d'un immeuble d'habitation à la rue de Lausanne (1 grue).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin du Parc (1 grue).

Construction de plusieurs immeubles d'habitation en Jonchets (1 grue).

Construction d'une villa familiale à la rue des Alpes (1 grue).

Construction d'une panetteria à la route de Renens.

Construction d'une salle de gymnastique à la rue du Jura (1 grue).



Construction d'un centre de vie enfantine en Vuette (1 grue).

### Chavannes



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition de plusieurs bâtiments à l'avenue de la Gare.

Transformation d'un dépôt et d'un garage en bureaux à l'avenue de la Gare.

Agrandissement d'une annexe à l'avenue de la Gare.

Construction de trois immeubles entre l'avenue de Préfaully et le chemin des Ramiers (2 grues).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin des Glycines (1 grue).

Construction d'un parking souterrain à l'avenue de la Gare.

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Transformation d'une ferme en habitation à l'avenue de la Gare.

Construction de six bâtiments d'habitation à l'avenue de la Gare (4 grues).



Construction d'une garderie d'enfants à la route de la Plaine.

Transformation de deux im-

meubles d'habitation à la rue de la Blancherie (2 grues).



## Chantiers visités

### Crissier



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Transformation d'un rural en habitation à la rue de la Blancherie (1 grue).

Transformation d'une villa individuelle à la rue des Alpes.

Construction de plusieurs bâtiments au chemin du Bré (1 grue).

Construction d'une maison d'habitation au chemin de Riant-Mont.

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Transformation de la Pinte communale à la route d'Yverdon.

Transformation et agrandissement d'une villa au quartier Beau-Site.

Agrandissement d'une maison

d'habitation à la rue Montassé (1 grue).

Agrandissement d'une villa au chemin des Vergers.

Construction d'une villa au chemin du Bré.

Construction d'une maison d'habitation au chemin du Mont-Tendre.

Construction d'un immeuble d'habitation à la rue des Alpes (2 grues).



Construction d'un parking souterrain à la route d'Yverdon (1 grue).

Construction d'un complexe scolaire au chemin de la Romanellaz (1 grue).



Construction d'un bâtiment à usage multiple au chemin de Mongevon (1 grue).



### Ecublens



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition d'un bâtiment au chemin de la Forêt.

Démolition d'un bâtiment à la route Cantonale (EPFL).

Transformation et agrandissement des serres à la route de la Sorge (UNIL).

Transformation d'un immeuble à l'avenue d'Epenex.

Transformation d'une villa au chemin de l'Ormet.

Transformation et agrandissement d'une villa au chemin de Floréal.

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de la Cocarde (1 grue).

Construction d'un bâtiment à la route des Noyerettes à l'EPFL (2 grues).

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Transformation d'une centrale

d'enrobage au chemin des Trois-Ponts (1 grue).

Construction de trois pavillons à l'Allée de Savoie à l'EPFL (2 grues).



Transformation d'une villa au chemin de l'Ormet.

Construction d'une villa au chemin de la Colline (1 grue).

Construction d'une villa mitoyenne au chemin du Bochet.

Construction d'une villa au chemin de la Plantaz.

Construction de deux villas jumelles au chemin de la Dôle (1 grue).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de la Forêt (1 grue).



Construction de trois immeubles d'habitation au chemin du Danube (1 grue).



## Chantiers visités

### Jouxten-Mézery



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Construction de trois villas au chemin de la Venoge (3 grues).

Construction d'une villa au chemin des Vignettes (1 grue).

Construction d'un garage au chemin de Champvent.

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Transformation d'une maison de

maître au chemin de Beau-Cèdre (1 grue).



Construction de deux villas au chemin de la Venoge (2 grues).

Construction d'une villa au chemin de Champvent (1 grue).

Construction d'une villa au chemin de Lussex (1 grue).



Construction d'une maison individuelle au chemin des Vignettes.

Construction d'un parking souterrain au chemin des Vignettes.

### Prilly



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition des anciens abattoirs de Malley à l'avenue du Chablais.



Démolition d'un bâtiment au chemin de la Pommeraie.

Surélévation d'un bâtiment au chemin des Creuses.

Transformation de la piscine communale et des vestiaires au sentier de la Fleur-de-Lys (1 grue).

Construction d'une maison d'habitation au chemin de Bellevue.

#### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Transformation du carrefour de la Fleur-de-Lys (1 grue).



Transformation d'une grange en habitation au chemin de la Pommeraie.

Transformation d'un immeuble d'habitation au chemin de Fontadel.

Surélévation d'une maison d'habitation au chemin de Perréaz.

Transformation d'un bâtiment d'habitation au chemin de la Moraine.

Construction de deux immeubles d'habitation au chemin de la Pommeraie (1 grue).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de la Pernette (1 grue).

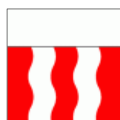


Construction d'un immeuble d'habitation à l'avenue de Floréal (1 grue).

Construction d'une maison d'habitation à la route de Flumeaux.

Construction d'un immeuble d'habitation à l'avenue de Jolimont (1 grue).

### Renens



#### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition d'un bâtiment de service CFF à la gare.

Démolition de plusieurs bâtiments au chemin du Chêne.

Démolition d'un bâtiment à la rue de Verdeaux.

Agrandissement d'une villa à l'avenue du 1<sup>er</sup> Mai (1 grue).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de Borjod (1 grue).

Construction d'un complexe sco-

laire à l'avenue du Censuy.



## Chantiers visités

### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015



Transformation de la Ferme des Tilleuls à la rue de Lausanne.



Transformation d'une villa au chemin de St-Georges.

Surélévation d'un bâtiment à la rue de la Paix.

Surélévation d'un immeuble à l'avenue du Temple (1 grue).

Surélévation d'un bâtiment à la rue de Lausanne.



Agrandissement d'une villa au chemin de Corjon.

Agrandissement d'une villa au

chemin de Publiaz.

Agrandissement d'une villa à l'avenue du Château.

Agrandissement d'une villa au chemin du Martinet.

Construction de deux bâtiments d'habitation au chemin du Martinet (1 grue).

Construction d'un bâtiment d'habitation à l'avenue de Saugiaz (1 grue).



Construction d'un bâtiment d'habitation à la rue de l'Avenir (1 grue).

Construction d'un immeuble d'ha-

bitation à l'avenue du 1<sup>er</sup> Mai (1 grue).

Construction de plusieurs bâtiments à affectation mixte entre la rue de Lausanne et l'avenue du 24 Janvier (3 grues).



Construction de deux immeubles au chemin du Chêne.

Construction d'un centre d'enseignement post-obligatoire à la rue du Silo (2 grues).



Construction d'un bâtiment de service CFF au chemin de Closel (1 grue).

Construction d'un passage sous les voies CFF à la gare.

### St-Sulpice



### Travaux terminés durant l'année 2015

Démolition d'une villa au chemin des Chantres.

Démolition de plusieurs bâtiments au chemin des Sauges.

Transformation d'une maison au chemin de Champagne.

Agrandissement d'une villa au chemin du Petit-Port.

Construction d'une maison familiale au chemin de la Venoge (1 grue).

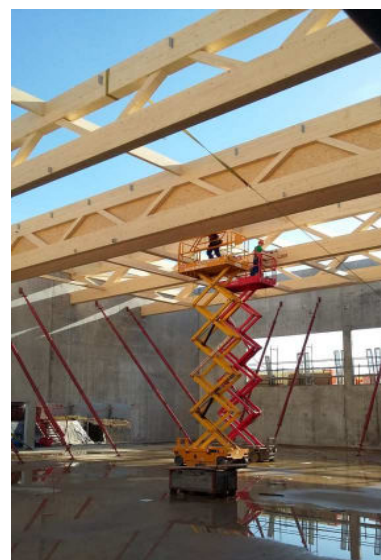
Construction d'une villa au chemin des Charmilles (1 grue).

Construction de plusieurs bâtiments d'habitation à la rue du Centre (3 grues).

Construction de plusieurs bâtiments à la route Cantonale (3 grues).

Construction d'un immeuble d'habitation au chemin des Mémises (1 grue).

Construction d'un collège et d'une salle de gymnastique au chemin des Pâquis (1 grue).



## Chantiers visités

### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015



Transformation et agrandissement d'un bâtiment à la route Cantonale (1 grue).

Transformation et agrandissement d'un bâtiment à la rue du Centre (1 grue).

Agrandissement d'une villa au chemin des Charmilles.

Construction d'une villa individuelle au chemin du Petit-Port (1 grue).

Construction de deux villas à l'avenue du Léman (1 grue).

Construction d'un pavillon au chemin des Grandes-Vignes.

Construction de deux villas au chemin des Chantres.

Construction de trois immeubles d'habitation au chemin du Bochet (2 grues).



Construction de trois immeubles

d'habitation au chemin du Pâquet (3 grues).



Construction de quatre immeubles d'habitation à la route de Vallaire (2 grues).



Construction de deux bâtiments à usage mixte à la route Cantonale (2 grues).



Construction de deux immeubles

d'habitation au chemin des Sauges (1 grue).

Construction d'un bâtiment à usage mixte au chemin des Sauges (1 grue).

Construction de deux immeubles d'habitation à la route Cantonale (1 grue).



Construction des trois immeubles d'habitation au chemin de l'Ochetaz (3 grues).



Construction d'un immeuble d'habitation à la rue du Centre (1 grue).

Construction d'un total de trois garages au chemin du Bochet et au chemin des Chantres.

### Villars-Ste-Croix



### Travaux terminés durant l'année 2015

Agrandissement d'un bâtiment industriel à la Croix du Péage (1 grue).

Transformation d'une villa à la Fornache.

Transformation d'une ferme en habitation au Village (1 grue).

Construction de deux immeubles d'habitation au Village (1 grue).

### Travaux encore en cours au 31 décembre 2015

Construction de cinq immeubles d'habitation aux Abreuvoirs (3 grues).



Agrandissement d'une villa à la Fornache.

Construction de huit immeubles d'habitation en Coulaye (3 grues).

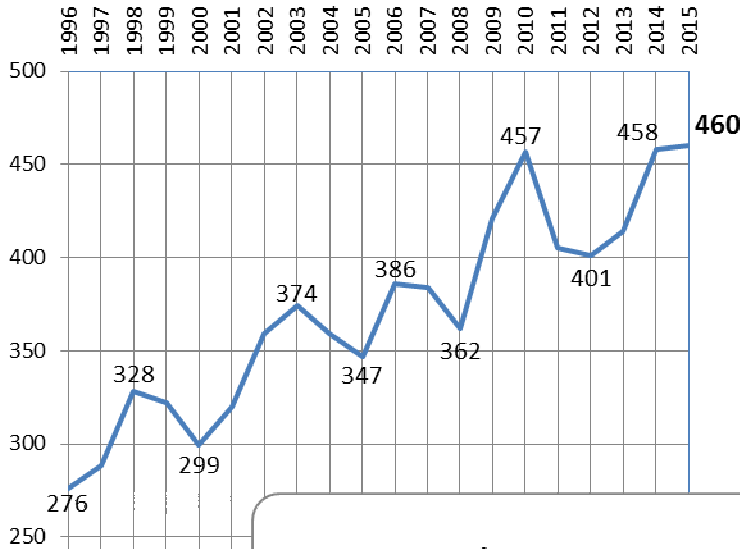


Construction de cinq bâtiments d'activités diverses à la Pierreire (2 grues).

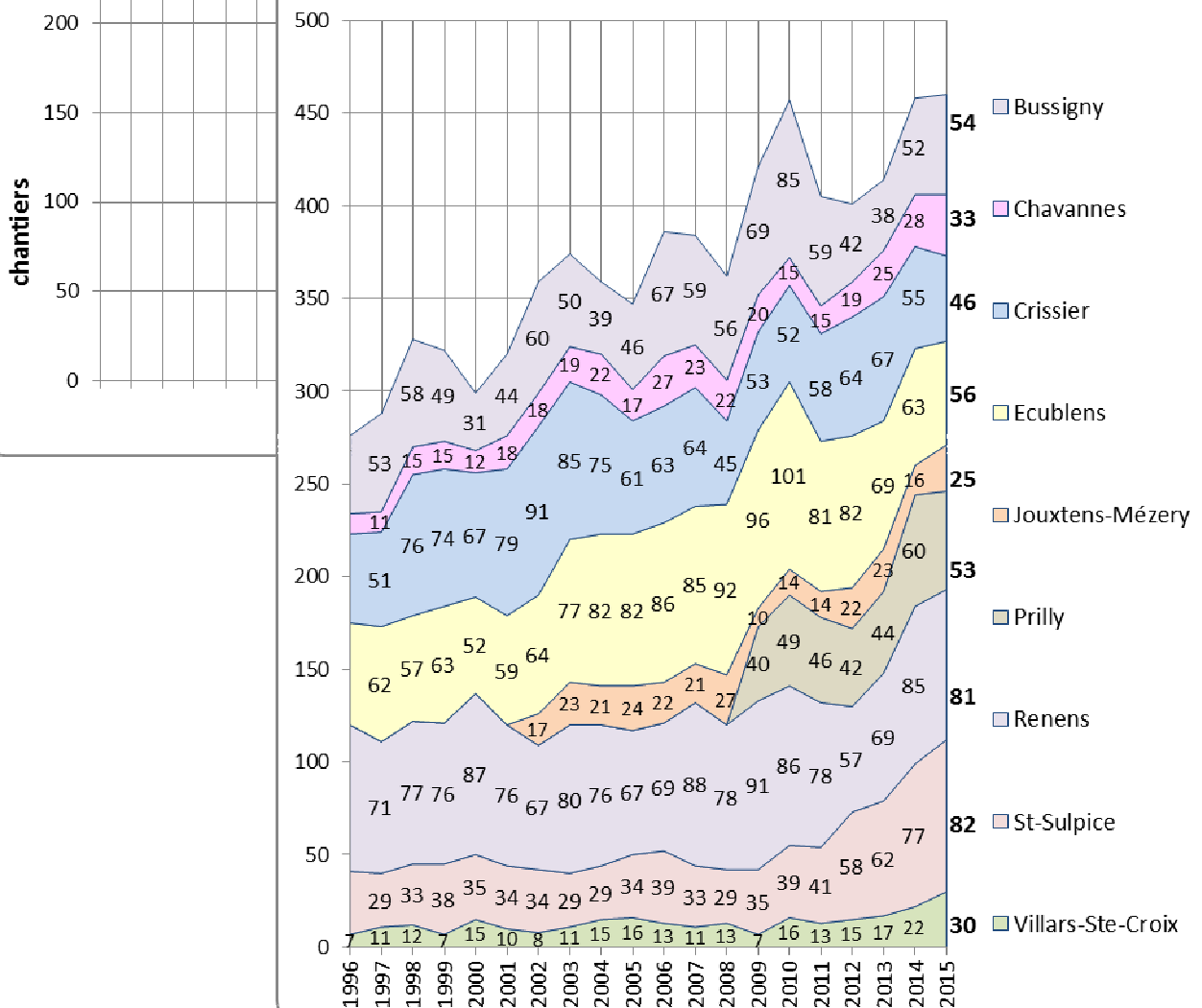
Agrandissement d'un bâtiment industriel à la Croix du Péage.

## Chantiers visités, évolution depuis 1996

**Total des chantiers visités**



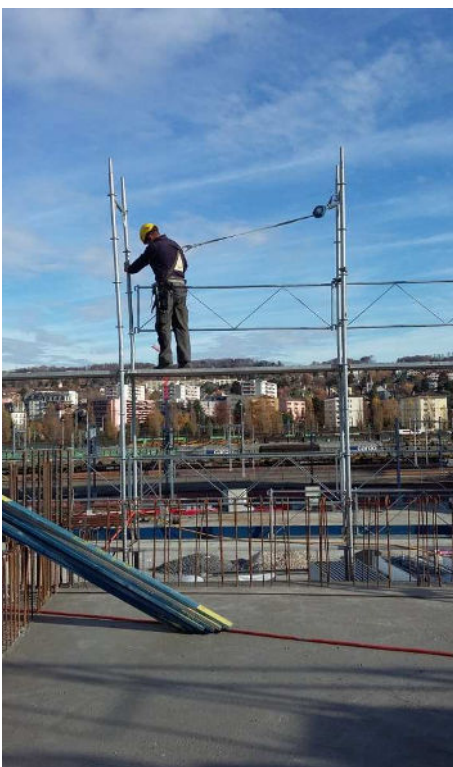
**Répartition par commune**



**Chantiers visités, du moins bon...**



## Chantiers visités, du meilleur !



**Chantiers visités, avant / après intervention**



## Chantiers visités, classement par type de travaux

	Existant						Nouveau						Total	
	Rénovations		Transformations Agrandissements Surélévations		Démolitions Déconstructions		Constructions de villas		Constructions d'immeubles d'habitation		Autres constructions			
		%		%		%		%		%		%		%
<b>Bussigny</b>	18	33	12	22	4	8	2	4	12	22	6	11	54	11.8
	34 / 63 %						20 / 37 %							
<b>Chavannes</b>	11	34	7	21	3	9	-	-	10	30	2	6	33	7.2
	21 / 64 %						12 / 36 %							
<b>Crissier</b>	23	50	9	20	-	-	3	6	8	18	3	6	46	10.0
	32 / 70 %						14 / 30 %							
<b>Ecublens</b>	23	41	12	21	2	4	5	9	6	11	8	14	56	12.2
	37 / 66 %						19 / 34 %							
<b>Jouxens-Mézery</b>	10	40	1	4	-	-	6	24	5	20	3	12	25	5.4
	11 / 44 %						14 / 56 %							
<b>Prilly</b>	17	32	17	32	4	8	1	2	7	13	7	13	53	11.5
	38 / 72 %						15 / 28 %							
<b>Renens</b>	30	37	21	26	7	9	1	1	12	15	10	12	81	17.6
	58 / 72 %						23 / 28 %							
<b>St-Sulpice</b>	20	24	11	13	3	4	8	10	35	43	5	6	82	17.8
	34 / 41 %						48 / 59 %							
<b>Villars-Ste-Croix</b>	2	7	6	20	-	-	1	3	15	50	6	20	30	6.5
	8 / 27 %						22 / 73 %							
<b>Total</b>	154	33	96	21	23	5	27	6	110	24	50	11	460	100%
	273 / 59 %						187 / 41 %							

## Commentaires

### Chantiers visités

Pour rappel, un dossier est ouvert pour chaque chantier, qu'il soit en cours de travaux ou qu'il soit en projet (autorisation délivrée). Les permis de construire, dont nous recevons un double par l'intermédiaire des services communaux, ne font toutefois pas tous l'objet d'une ouverture de dossier, s'agissant notamment d'ouvrages dont la réalisation s'effectue dans des délais très courts ou ne nécessite que peu de moyens, ou encore qui n'occasionne aucun risque particulier ou autre nuisance pour le voisinage et les travailleurs.

Le nombre de dossiers ainsi ouverts correspond, dans la statistique, au nombre de chantiers traités. Il n'est pas identique au nombre de chantiers dont les travaux sont en cours, qui lui, correspond au nombre de chantiers visités et représente très concrètement la situation sur le terrain.

460 ouvrages en travaux ont été visités en 2015, ce qui constitue un record pour notre secteur. Il n'est

certes supérieur à l'ancien record - qui date de l'année d'avant - de deux chantiers seulement, ceci montre toutefois que l'activité reste très forte dans le district de l'Ouest lausannois. Le nombre de chantiers traités s'élève quant à lui à 582, soit 6 de moins que l'année précédente. Pour la suite, toujours rien ne semble pouvoir ralentir dans l'immédiat l'importante activité de la construction, tant la réserve de permis de construire est grande et tant les projets sont nombreux. A la fin du mois de décembre, 122 permis délivrés sont en attente d'une concrétisation.

Pour une première, avec 82 ouvrages en travaux (+5 par rapport à 2014), c'est St-Sulpice qui détient le plus grand nombre de chantiers visités en 2015. Pour cette commune, ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Renens arrive juste derrière avec 81 chantiers visités (-4 par rapport à 2014). Viennent ensuite les communes d'Ecublens avec 56 chantiers visités (-7), Bussigny 54 (+2), Prilly 53 (-7), Crissier 46 (-9), Chavannes-près-Renens 33 (+5),

Villars-Ste-Croix 30 (+8) et Joux-ens-Mézery 25 (+9).

Ces chiffres révèlent une tendance à un léger tassement de l'activité dans les communes les plus peuplées (-5% à Renens, -11% à Ecublens, -12% à Prilly, -16% à Crissier). Alors que dans les trois communes les moins peuplées la tendance est inverse (+6% à St-Sulpice, +36% à Villars-Ste-Croix et +56% à Joux-ens-Mézery).

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, on constate que le nombre total de construction nouvelle est en augmentation par rapport à 2014 (+24, + 5%) et 2013 (+31, +20%). Cette augmentation concerne plus précisément les immeubles d'habitation (+29, +36% par rapport à 2014 et +54, +96% par rapport à 2013). Alors que la construction de villas est en baisse (-8, -23% par rapport à 2014 et -16, -37% par rapport à 2013). Les travaux effectués sur des bâtiments existants (réfections, transformations, etc.) sont quant à eux en légère baisse par rapport à 2014 (-22, -7%).

### Visites de chantiers

2015, année chargée en activité avec notamment 1052 visites effectuées.

Pour près d'un quart de ces visites, des infractions à la sécurité du public ont été relevées. En tête des manquements, la fermeture parfois aléatoire des chantiers, inexistante par endroit ou peu efficace. Viennent ensuite les défauts liés aux échafaudages, avec le manque de protections spécifiques pour les piétons (filet, auvent, tunnel, etc.). Puis, en vrac, suivent notamment les problèmes liés au cheminement du public, à la souillure de la chaussée, à la poussière et à la protection de l'environnement en général, ainsi qu'aux grues.

Pour plus d'un tiers des visites effectuées, des situations dange-

reuses pour les travailleurs ont été constatées. Dans la plupart des cas, l'activité a été stoppée le temps de remettre la situation en état conforme aux normes de sécurité, alors que dans 45 cas, l'activité a dû être arrêtée de manière plus durable, le temps de repenser le concept général du travail à accomplir. En tête des infractions, des manquements liés aux échafaudages avec l'absence d'éléments de sécurité. Juste derrière, les dangers liés aux risques de chutes par l'absence de toutes mesures de protection autres que la mise en place d'un échafaudage : chute d'une toiture, d'un bord de dalle, d'un haut de talus, ou chute dans un trou, une cage d'escalier, une cage d'ascenseur, etc.

Les photos des pages précédentes donnent un aperçu de différentes situations rencontrées au quoti-

dien, du moins bon et du meilleur, avant / après intervention.

Faut-il rappeler qu'au-delà des chiffres sur les visites de chantiers effectuées, le travail de l'inspection des chantiers se veut préventif. Il comprend aussi la tenue de nombreuses réunions avec les différents intervenants, avant le début du chantier pour l'étude notamment du plan général d'installation avec son impact sur le voisinage, et durant toute la période des travaux. Il comprend également diverses rencontres avec les préventeurs de la SUVA avec qui nous travaillons en étroite collaboration et celles avec les collègues des autres régions de Suisse romande. Les inspecteurs sont d'ailleurs réunis notamment au sein du groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie-civil, le GRPA.

## Commentaires

### Installation de grues

64 grues fixes (camions-grues non compris) ont été installées en 2015 sur notre territoire intercommunal, c'est 25 de plus que l'année précédente !

En comparaison avec les deux années antérieures, le constat que l'on peut dresser sur les principaux manquements liés à l'installation de ces engins est le suivant : En stagnation, le nombre de grues non expertisées, 4 pour l'année écoulée. En stagnation également, le mauvais réglage des charges, dont la limite supérieure n'est pas respectée dans 10% des cas environ. En amélioration, la bonne tenue des livrets de grues, dans

lesquels doivent être consignées toutes interventions réalisées sur l'engin. En amélioration, la gestion du risque de collision entre la flèche et un obstacle, avec tout de même des problèmes avec 8% des installations. En amélioration toujours, la fermeture des zones à risque de coincements qui est effectuée dans le 90% des installations contrôlées, alors que ça l'était dans le 80% des cas auparavant. En augmentation par contre, le nombre d'élingues non expertisées, ce qui correspond au tiers des cas, c'est beaucoup !

En ce qui concerne les permis de conduire, tous les grutiers contrôlés étaient en possession du précieux sésame.

Pour rappel, les camions-grues sont exclus de cette statistique. Il s'en installe pratiquement tous les jours dans notre secteur d'activité et ne sont que rarement contrôlés. Les quelques installations qui l'ont été en 2015 montrent que la sécurité est souvent négligée. Il s'agit notamment de l'obstruction au sol du cheminement normal des piétons et autres usagers du domaine public, sans signalisation, ni protection particulière. Mais il s'agit aussi du risque mal maîtrisé de coincement entre le châssis fixe et le châssis tournant de l'engin ainsi que du risque de collision entre la flèche de la grue et des obstacles présents à proximité.

### Sécurité des travailleurs, contrat de collaboration dénoncé par la SUVA !

La convention entre la Caisse Nationale Suisse d'Assurance en cas d'accident et les communes de l'Ouest lausannois stipulait que les compétences en matière de prévention des accidents professionnels sur les chantiers, qui incombent en principe à la SUVA, étaient déléguées à notre service. Elle nous a permis durant ces 28 dernières années de pouvoir intervenir directement auprès des entreprises pour les problèmes relatifs à la sécurité des travailleurs, d'ordonner les mesures qui s'imposent en cas de danger les concernant ou d'infraction à la législation en vigueur et de suivre l'évolution des situations à risque rencontrées. Pour rappel, ce mandat ne concerne pas la sécurité du public et la prévention des accidents dus aux chantiers qui incombent aux communes et que nous continuerons à traiter comme par le passé.

Cette convention a été dénoncée par la SUVA pour le 31 décembre 2015 pour des raisons financières, c'est l'argument avancé pour justifier cette résiliation. La SUVA qui nous versait en contrepartie une

somme d'environ CHF 30'000.-- par année, n'aurait plus les moyens de continuer à le faire. De manière générale, le nombre d'accidents ayant considérablement baissé, le montant des primes de l'assurance accidents a pu être réduit. Parallèlement, le supplément de prime attribué à la prévention des accidents a diminué de plusieurs millions de francs durant ces dernières années, et cette réduction a un impact direct sur les ressources dont dispose le département de la protection de la santé de la SUVA, et dont dépend notamment l'activité de contrôle des chantiers.

Cette décision est regrettable pour les travailleurs. Si la SUVA nous retire la délégation de compétence en matière de prévention des accidents professionnels pour des raisons financières, comment aurait-elle les moyens d'assurer à l'avenir ce supplément de tâche ? Nous nous permettons dès lors de douter qu'elle puisse continuer à effectuer le travail qui a été accompli jusqu'à présent dans notre secteur, notamment par une présence quotidienne sur les chantiers.

Cette décision entraîne également une perte d'efficacité dans nos interventions. Jusqu'au 31 décembre 2015, seul un service s'occupait de

la sécurité du public et de celle des travailleurs dans notre région et traitait auprès des intervenants concernés des deux sujets. Dorénavant, deux organes distincts seront nécessaires sur les chantiers, l'un pour le public, l'autre pour les travailleurs. Chaque procédure sera plus lourde, plus longue, moins efficace.

Il n'y aura pas d'incidence sur notre volume de travail. Comme nous l'avons fait durant toutes ces années, nous devons continuer dans le futur à intervenir auprès des entreprises en cas de danger imminent pour les travailleurs ou de violation manifeste des prescriptions relatives à leur sécurité. Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac) est clair à ce sujet, seule la définition exacte de ce qu'est un danger imminent ou une violation manifeste pourrait susciter une discussion. Ce qui va différer ensuite, c'est qu'au lieu de prendre en charge directement la situation, nous devrons alors transmettre à la SUVA un rapport sur le constat effectué pour qu'elle traite la suite de la procédure. De par notre présence au quotidien sur le terrain, nous tenterons toutefois de garder un œil attentif sur le bon respect des mesures ordonnées.

## Commentaires

A notre connaissance, la convention signée entre la SUVA et notre région a longtemps été unique dans le canton de Vaud. Puis dès le début de cette décennie, plusieurs contrats de collaboration ont été conclus avec d'autres régions. Le bon sens l'emportait, tant ce modèle de collaboration semble logique et profitable, autant pour les communes et la SUVA, que pour les travailleurs et les entreprises. Mais pour 2016, aucun de ces contrats n'a été renouvelé, que ce soit d'ailleurs en Suisse romande ou en Suisse alémanique.

Le point fort des inspections 'inter'communales des chantiers est la proximité du terrain qui leur confère une bonne connaissance

de celui-ci, des acteurs de la construction qui y sont actifs et surtout de l'activité des chantiers puisque notamment, tout commencement de travaux doit leur être annoncé. Il semblerait dès-lors tout à fait logique que la SUVA s'appuie sur les compétences des inspections régionales et qu'elle continue, par une aide financière notamment, à reconnaître l'efficacité du travail de prévention des accidents professionnels effectué par ces services. Faut-il en outre rappeler que dans le cadre de leur activité de prévention des accidents dus aux chantiers, les inspections 'inter'communales effectuent un certain nombre de contrôles jugés nécessaires pour la sécurité du public, et qui par là-même le sont tout autant

pour la sécurité des travailleurs. Un échafaudage installé à proximité du domaine public, s'il est contrôlé par l'inspection des chantiers, c'est tout bénéfique également pour les travailleurs et la SUVA.

La résiliation de ces contrats de collaboration signe un véritable retour en arrière dont les conséquences ne peuvent être que négatives sur l'évolution de la fréquence des accidents. Nous continuerons malgré tout à coopérer avec les collaborateurs de la SUVA de la manière la plus constructive possible, dans les limites du nouveau cadre imposé par cette regrettable décision.

---

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à remercier pour leur précieuse et efficace collaboration, les collaborateurs des services communaux de notre région ainsi que ceux du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les autorités communales.

---

Chavannes, janvier 2016/LR/ss

L'inspecteur :



Laurent Rossel